

***La migration subsaharienne sous la pression de l'Union européenne : le Maroc  
comme espace d'externalisation des frontières (2015–2025)***

Wiame IHEDRANE \*

université sidi mohamed benabdellah dhar el mehraz fes- Maroc

Laboratoire Etudes Psychologiques ET de la Pensée

[Wiame.ihedrane@gmail.com](mailto:Wiame.ihedrane@gmail.com)

 <https://orcid.org/0009-0003-2238-3364>

<https://doi.org/10.63939/JSS.2026-Vol10.N39.101-128>

**Received:** 02/03/2026, **Accepted:** 18/03/2026, **Published:** 30/03/2026

**Abstract:** Cet article propose une analyse de la migration subsaharienne sous l'effet des politiques migratoires européennes en s'intéressant au partenariat entre l'Union européenne et le Maroc sur la période 2015-2025. En mobilisant une approche qualitative s'appuyant sur l'analyse documentaire, l'étude interroge les instruments mobilisés par l'Union européenne pour mettre en œuvre cette coopération (financements, coopération sécuritaire, politiques de retour) ainsi que les cadrages discursifs (sécuritaire, humanitaire, développement) qui permettent de fonder l'externalisation du contrôle migratoire. Les résultats mettent en lumière le fait que cette coopération participe à déplacer la frontière européenne en amont, renforçant ainsi le rôle du Maroc comme espace de contrôle avancé. L'externalisation ne réduit pas mécaniquement les mobilités, mais sert à reconfigurer les chemins de migration et engendrer une immobilisation relative des migrants subsahariens au Maroc. Dans le même temps, cette dynamique s'accompagne d'une précarisation liée à des vulnérabilités sociales et juridiques, notamment en matière d'accès aux droits et de protection. L'article fait ressortir comme une tension structurant le discours partenarial des Européens et les effets concrets d'un dispositif de sécurisation des migrations.

**Keywords:** Migration subsaharienne, Externalisation des frontières, Union européenne, Maroc, Sécurisation.

©2026, Wiame IHEDRANE, licensee Democratic Arab Center. This article is published under the terms of the Creative Commons Attribution -NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC4.0), which permits non-commercial use of the material, appropriate credit, and indication if changes in the material were made. You can copy and redistribute the material in any medium or format as well as remix, transform, and build upon the material, provided the original work is properly cited.// <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

\*Corresponding author

## الهجرة من إفريقيا جنوب الصحراء في سياق ضغوط الاتحاد الأوروبي: المغرب كفضاء لإصغاء الطابع الخارجي على سياسات ضبط الحدود (2015-2025)

وثام احدران\*

مختبر الدراسات النفسية والفكرية، جامعة سيدي محمد بن عبد الله، كلية الآداب والعلوم الإنسانية

ظهر المهرز - فاس - المغرب

[Wiame.ihedrane@gmail.com](mailto:Wiame.ihedrane@gmail.com)



<https://orcid.org/0009-0003-2238-3364>

<https://doi.org/10.63939/JSS.2026-Vol10.N39.101-128>

تاريخ الاستلام: 2026/03/02 - تاريخ القبول: 2026/03/18 - تاريخ النشر: 2026/03/30

ملخص: يقدم هذا المقال تحليلاً لظاهرة الهجرة من إفريقيا جنوب الصحراء تحت تأثير السياسات الأوروبية للهجرة، من خلال التركيز على الشراكة القائمة بين الاتحاد الأوروبي والمغرب خلال الفترة الممتدة بين 2015 و2025. وبالاعتماد على مقارنة نوعية قائمة على تحليل الوثائق، تسعى الدراسة إلى تفكيك الأدوات التي يوظفها الاتحاد الأوروبي لتنفيذ هذا التعاون (التمويلات، التعاون الأمني، سياسات العودة)، إضافة إلى تحليل الأطر الخطابية (الأمني، الإنساني، التنموي) التي تُستعمل لتبرير ترسيخ سياسة تصدير مراقبة الهجرة خارج المجال الأوروبي. وتبرز النتائج أن هذه الشراكة تساهم في نقل الحدود الأوروبية إلى الخارج، بما يعزز دور المغرب كفضاء متقدم لمراقبة الهجرة. كما توضح الدراسة أن سياسة تصدير مراقبة الحدود لا تؤدي بالضرورة إلى تقليص التحركات البشرية بشكل آلي، بل تسهم في إعادة تشكيل المسارات والهياكل الجغرافية للهجرة، وتنتج نوعاً من الاستقرار القسري أو التوقف النسبي للمهاجرين المنحدرين من إفريقيا جنوب الصحراء داخل التراب المغربي. وفي الوقت نفسه، ترتبط هذه الدينامية بتفاقم أوضاع الهشاشة نتيجة تعرض المهاجرين لضعف اجتماعي وقانوني، خاصة فيما يتعلق بالولوج إلى الحقوق والحماية. ويخلص المقال إلى إبراز وجود توتر بنيوي بين الخطاب الأوروبي القائم على الشراكة وبين الآثار الواقعية لسياسات أمننة الهجرة.

**الكلمات المفتاحية:** الهجرة من إفريقيا جنوب الصحراء، تصدير مراقبة الحدود، الاتحاد الأوروبي، المغرب، أمننة الهجرة.

## 1. Introduction

Cela fait plusieurs décennies maintenant que la migration subsaharienne vers l'Europe représente un phénomène social et politique majeur, formé dans un ensemble de dynamiques économiques, démographiques et géopolitiques très inégalitaires. Si les mobilités africaines sont essentiellement intra-africaines, l'Europe a progressivement construit une représentation sécuritaire et problématique des flux d'Afrique subsaharienne, particulièrement après les années 2000, mais encore plus depuis la crise de 2015 caractérisée par un tournant dans la politique migratoire européenne marquée par une volonté de mieux maîtriser les frontières et de limiter les arrivées dites « irrégulières » par le biais d'instruments à la fois de surveillance, de coopération et de contrôle déployés au-delà même du territoire européen (Wihtol de Wenden, 2017).

Dans ce cadre, l'Union européenne (UE) a renforcé ce que plusieurs auteurs nomment « l'externalisation » des politiques migratoires, c'est-à-dire ce mouvement de transfert partiel des missions de contrôle des migrations confiées à des États tiers, en amont des frontières européennes (Bigo, 1998). Cette stratégie repose sur une logique de partenariat asymétrique où se mêlent des mécanismes financiers, des programmes de coopération sécuritaire, des contrôles des frontières et des politiques de retour et de réadmission (Fargues, 2016). L'externalisation apparaît donc comme un processus central de la gouvernance migratoire contemporaine où les pays du Sud deviennent les acteurs contraints d'un projet de gestion migratoire pensé à Bruxelles mais appliqué dans les territoires de transit. Cette évolution concourt à déplacer la frontière européenne vers l'extérieur par l'adoption d'un système de surveillance migratoire élargi, et de plus en plus militarisé, et donc multiscalair (Andersson, 2014).

Cette disposition accordant une position singulière au Maroc, pays historiquement émigrant, devenu site de transit puis de résidence temporaire ou durable pour de nombreux migrants d'origine subsaharienne, assisté dans sa volonté de s'affirmer comme un partenaire stratégique pour l'Union européenne, notamment pour la régulation des mobilités vers l'Espagne et plus largement vers l'espace Schengen, situé à

la croisée de l'Afrique et de l'Europe. Cette situation géographique et politique a facilité l'émergence d'une interaction euro-marocaine de plus en plus structurée autour de la sécurisation des frontières, du contrôle des mouvements et du combat contre les réseaux de la migration clandestine (de Haas, 2005). La politique migratoire marocaine a ainsi fortement été modifiée par des dynamiques externes, en particulier celles imposées par les exigences d'un contrôle migratoire toujours plus efficace par les partenaires européens, contribuant à établir l'idée d'un Maroc comme pays tampon (Bensaâd, 2009).

Mais cette coopération ne se réduit pas à un simple partenariat technique : elle s'inscrit dans un cadre plus englobant de sécurisation des migrations, chaque mouvement humain étant progressivement interprété comme une menace à l'espace public et au maintien de la stabilité régionale (Huysmans, 2006). Cette question sécuritaire tend à reléguer au second plan la thématique humaine et sociale de la migration, notamment quand il s'agit des migrants subsahariens victimes de formes de précarisation, d'exclusion et parfois de violences dans les pays de transit. Plusieurs rapports d'organisations internationales et d'ONG ont mis en avant des vulnérabilités spécifiques des migrants en situation irrégulière au Maroc, notamment en matière d'accès aux soins, au logement, au travail, ainsi que les difficultés que rencontrent ces personnes pour accéder à la protection internationale (Amnesty International, 2016). Dès lors, la coopération UE–Maroc peut être appréhendée comme un processus ambigu : elle mêle, d'un côté, un discours humanitaire et développementaliste et, de l'autre, une logique sécuritaire et dissuasive visant à renvoyer les migrations hors des frontières de l'Europe.

La présente recherche s'inscrit dans cette problématique générale et vise à analyser comment la coopération migratoire entre l'Union européenne et le Maroc reconfigure la gestion des migrations et les trajectoires des migrants subsahariens. Elle cherche à comprendre dans quelle mesure les instruments européens, qu'ils soient financiers, sécuritaires ou diplomatiques, influencent la politique migratoire marocaine et transforment les conditions de mobilité, de séjour et de vulnérabilité des

migrants concernés. À travers une étude de cas centrée sur la période 2015-2025, ce travail propose une analyse qualitative fondée sur l'exploitation de documents institutionnels européens et marocains, de rapports d'organisations internationales (OIM, HCR), de publications d'ONG ainsi que de travaux scientifiques portant sur l'externalisation des frontières. L'objectif est de mettre en évidence les logiques structurelles qui sous-tendent cette coopération et d'évaluer ses effets politiques et humains. Ainsi, il s'agit de montrer que la migration subsaharienne, loin d'être uniquement un phénomène spontané ou un mouvement autonome, se trouve de plus en plus encadrée, contrainte et reconfigurée par des politiques européennes externalisées, dont le Maroc constitue aujourd'hui un espace clé d'application.

## **2. Cadre conceptuel et théorique**

Avant de passer à l'analyse plus détaillée du cas marocain comme champ d'externalisation des politiques migratoires européennes, il va de soi qu'il faille préciser ce que l'on entend par cadre conceptuel et théorique de recherche. La migration subsaharienne, la « pression migratoire » ou les « pays de transit » seraient des constructions descriptives et politiques que l'on doit au moins rendre plus claires si l'on veut éviter toute confusion analytique sur un pays comme le Maroc. Nous ferons appel, dans cette perspective, aux principales théories explicatives des migrations (facteurs push/pull, circuits migratoires, transnationalisme), dans une démarche aussi critique que visible, pour établir les conditions cadre de l'externalisation des frontières, en tant que potentiel sécuritaire du contrôle des mobilités pour l'Union européenne, qui en délègue une partie à un État partenaire comme le Maroc (El-Qadim, 2015 ; Bigo, 1998).

### **2.1 Définition des notions clés**

Les catégories utilisées pour qualifier les mobilités du temps présent ne relèvent pas seulement d'un vocabulaire descriptif : elles participent à orienter les diagnostics publics et à légitimer les instruments d'action. Dans cette perspective, la notion de « pression migratoire » est ici comprise de manière critique, non pas comme un indicateur objectivable à soi seul, mais comme un langage politique qui vise à construire la

migration en problème de capacité, d'ordre et de sécurité. Elle se situe dans un contexte plus général de sécurisation, dans lequel les mobilités sont appréhendées comme relevant d'un registre du risque et de la menace, dont les réponses se concentrent sur le contrôle des frontières, la dissuasion, la distance (Bigo, 1998 ; Huysmans, 2006).

C'est cette représentation qui impacte directement la redéfinition des espaces de gestion migratoire. On pourrait penser que la catégorie de pays de transit renvoie à un espace entre un pays d'origine et un pays de destination. Mais les études montrent que le transit est rarement un moment court et linéaire, mais peut s'installer durablement, se muer en immobilisme, transformer un lieu de passage en lieu de séjour obligatoire ou requalifié. De surcroît, la seule désignation de transit qu'aura pu recevoir le Maroc vient relever dans l'imaginaire des politiques migratoires européennes d'un registre de politique publique qui fait de la gestion du transit un outil de gouvernance « en amont », qui déplace une partie du contrôle sur le flux des migrations par proximité géographique vers des pays partenaires (Collyer et al., 2010). À partir de là, désigner le Maroc comme pays de transit ne relève pas seulement d'une localisation géographique ; cela renvoie à un rôle politique et fonctionnel corroboré par des logiques d'externalisation, comme la coopération migratoire avec l'Union européenne s'est densifiée (El-Qadim, 2015 ; Andersson, 2014).

Recourir au terme « migration subsaharienne » dans ce travail renvoie d'abord à une désignation géographique (provenance au sud du Sahara) et non à un groupe social dont les membres partageraient des caractéristiques communes, alors même que cette appellation fonctionne aussi comme catégorie sociopolitique dans les discours des institutions et des médias. Elle ne renvoie pas à un groupe social homogène : les raisons du départ, les ressources, les projets migratoires, les régimes juridiques diffèrent fortement et évoluent souvent pendant le parcours. Pour prévenir en amont la tentation d'amalgamer, l'analyse se propose de distinguer les catégories juridiques (demandeur d'asile, réfugié, migrant en situation irrégulière, etc.) en tant qu'elles désignent les statuts des individus selon le référentiel international, tout en prévenant que les trajectoires concrètes

empruntent souvent plusieurs statuts successifs, aléatoires selon les opportunités, les contraintes et les dispositifs de contrôle (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019 ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR], s.d.). Car ces définitions doivent permettre de relier de manière cohérente les cadres de perception dominants, les instruments de gestion déployés dans les espaces de transit et l'expérience de ceux que l'on désigne par l'expression migrants subsahariens au Maroc.

## **2.2 Théories des migrations mobilisées**

La compréhension des migrations subsahariennes à l'endroit du Maroc et plus globalement vers l'espace euroméditerranéen requiert des efforts explicatifs qui se combinent plutôt qu'un modèle unique. Des modèles push/pull constituent un point d'entrée classique : ils positionnent les départs pour diverses causes de contrainte et d'opportunité en relation (inégalités économiques, instabilités politiques, insécurité, perspectives d'emplois, accès aux études), tout en renseignant sur les effets de différenciations du développement ou de structures d'opportunités entre espaces nationaux. Cependant, les lectures à l'origine mobilisées ne sont pas suffisantes, car il y a tendance à faire de la migration une réaction mécanique à des "causes", alors que les trajectoires sont aussi construites par des ressources sociales, des anticipations, et des décisions situées (Massey et al., 1993).

D'où l'utilisation ici de l'approche par les réseaux migratoires. Les réseaux familiaux, communautaires, religieux ou professionnels ne sont pas seulement des formes de solidarité informelle, mais des infrastructures sociales qui font baisser les coûts, les risques de la mobilité, guident les choix de route, facilitent l'accès à un logement, à un emploi, à de l'information, contribuant à faire perdurer certaines circulations dans le temps. Sous des contrôles renforcés, leur renforcement se produit souvent de manière contre-intuitive : la congestion des voies pourrait bien être source d'un recours aux ressources relationnelles déterminant l'accès à des transports permettant un contournement des obstacles, et, au contraire du trajet choisi, mais aussi

vers une installation temporaire (Massey et al., 1993 ; Faist, 2000). Concernant le Maroc, cette approche permet de comprendre les recompositions de parcours où le transit se prolonge et s'immobilise tout en étant structuré par des liens transnationaux.

Après tout, accéder aux pratiques transnationales permet justement d'énoncer ce que les catégories administratives peinent à rendre compréhensible : la migration comme déplacement d'un point A vers un point B n'envisage jamais que des mobilités statiques assimilables à des circulations, mais l'organisation d'un social qui ne produit qu'un entre-milieu d'appartenance, de circulation, de transfert et de pratique du social hors des frontières. Les liens que tissent les migrants entre les différents espaces sont considérables au niveau économique, social et symbolique, les familles, les groupes d'entraide, les projets, les remises, les communications organisant ce qui reconfigure les diverses notions de l'installation, l'intégration, le retour (Glick Schiller et al., 1992 ; Vertovec, 1999). C'est pourquoi les trois approches précitées peuvent être usitées dans cette recherche où les logiques structurelles (inégalités, opportunités), relationnelles (réseaux) et pratiques (transnationalisme) interagissent avec un quatrième élément, l'environnement politico-institutionnel de contrôle, dans lequel les itinéraires, les temporalités du déplacement et les conditions du séjour au Maroc s'organisent.

### **2.3 Externalisation des frontières : définition, logiques et objectifs**

L'externalisation des frontières est un ensemble de pratiques par lesquelles un État ou une organisation régionale cherche à projeter hors de son territoire national une part des fonctions habituellement attachées à la frontière, et, pour l'Union européenne, elle s'est progressivement imposée comme un pilier majeur de la gouvernance migratoire contemporaine. Elle consiste à déléguer, partager ou soutenir des activités de surveillance, tri, rétention ou retour, dans des États tiers, en amont des frontières européennes, au moyen d'accords bilatéraux, de programmes de coopération, d'assistance technique ou dédiés par la voie d'un financement (El-Qadim, 2015).

Désormais, la frontière n'est plus envisagée comme une simple ligne de démarcation du territoire, mais comme un dispositif complexe, mobile sur un espace de plus en plus ouvert via des réseaux d'acteurs et d'institutions. Cette transformation repose sur une mise en concurrence de plusieurs logiques. La première est logique de prévention : agir « en amont », c'est-à-dire limiter les arrivées irrégulières avant leur arrivée dans l'espace Schengen. La deuxième est une logique de partenariat conditionné, où la coopération migratoire est imbriquée à des incitations économiques, diplomatiques ou sécuritaires, créant des formes d'asymétrie entre l'Union européenne et ses partenaires (Lavenex, 2006). La troisième est une logique de la sécurisation qui associe migration, gestion des risques et stabilité régionale, favorisant ainsi l'intermédiaire d'outils techniques (de surveillance, contrôle documentaire, formation des forces de sécurité ou soutien aux gardes-frontières) (Andersson, 2014).

Les objectifs affichés de l'externalisation sont ainsi de lutter contre les réseaux de migration irrégulière, de gérer les flux ordonnés, de protéger les migrants et de renforcer les capacités institutionnelles des pays partenaires. Toutefois, la littérature souligne que ceux-ci sont inscrits dans un rapport de pouvoirs structurant où la maîtrise des mobilités vers l'Europe demeure prioritaire (Fischer, 2017). Dans cette perspective, l'externalisation ne peut être ramenée à une coopération technique ; elle vient reconfigurer la frontière européenne en la disséminant dans des espaces de transit comme le Maroc. C'est à cette lumière qu'il s'agit d'analyser le cas marocain pour savoir comment les instruments européens influencent la gestion nationale des migrations et reconfigurent les parcours des migrants subsahariens.

#### **2.4 Sécurisation des migrations et gouvernementalité (lecture critique)**

L'étude des politiques migratoires contemporaines nous invite à questionner les modalités par lesquelles la migration devient imprégnée d'un enjeu de sécurité. Les travaux sur la sécurisation rappellent que tel ou tel événement, initialement conçu comme une question sociale ou administrative, peut être requalifié en menace existentielle, au prétexte

justifiant des mesures exceptionnelles ou dérogoires. Dans un tel cadre, la migration ne peut se vouloir seule fait de mobilité, elle devient un objet de discours, d'intervention, de risque, de contrôle, d'urgence (Buzan et al., 1998). Appliquée à l'expression des rapports sociaux, cette perspective permet de penser l'intégration progressive de l'asile, de l'immigration et de la circulation transfrontalière dans les politiques de sécurité intérieure, de sorte qu'on légitimise des architectures de surveillance, de tri, d'enfermement, d'éloignement (Bigo, 1998 ; Huysmans, 2006).

Dans l'édification des dispositifs politiques de sécurité, on repère aussi cette articulation à une mutation plus générale des modes de gouvernement, que la notion de gouvernementalité permet d'éclairer. Le cadre d'analyse déployé par Foucault suggère tout un éventail de rationalités, de techniques, de dispositifs, qui permettent de gouverner les conduites, non seulement par la loi, mais aussi par l'administration, la gestion des populations, la production de normes (Foucault, 2004). Appliquée à l'aire migratoire, cette entrée permet de dépasser la polarité schématique de l'ouverture et de la fermeture des frontières : la frontière peut être ainsi comprise comme un ensemble de pratiques de sélection et de régulation (catégorisation des statuts, production de l'irrégularité, contrôle des mobilités), qui ne se joue pas seulement dans un endroit unique, mais multiforme et enchevêtrée dans un réseau d'interactions (État-organisation internationale, État-nouveaux acteurs locaux etc.) (Bigo, 1998). Le contrôle des flux migratoires offre ainsi l'image d'un continuum opéré avec des dispositifs allant de la production des visas à des opérations de contrôle sur des territoires qualifiés de transit, en passant par des actions de coopération entre forces de police, ainsi que par des politiques de retour paraissant choisies.

La combinaison de la sécurisation et de la gouvernementalité appliquées dans ce cas permet de conduire une lecture critique de l'externalisation de la politique migratoire : celle-ci ne relève dès lors plus seulement de la coopération technique, mais constituerait une extension du gouvernement européen des migrations au-delà du territoire plat de l'Union, au travers

du soutien d'États partenaires comme le Maroc, qui contribue au déplacement de la surveillance en amont au bout duquel pourra s'inscrire la migration dans un cadre élargi où s'entremêlent l'activation de ressources financières, les actions de maîtrise des flux, la lutte contre l'irrégularité, la diffusion même de la notion de frontière. Pour comprendre comment des instruments réputés partenariaux font effectivement advenir des effets de contrainte ou de tri, de surveillance ou d'immobilisation sur certains des réfugiés subsahariens ici traités, cette grille de lecture est attendue comme classique.

## **2.5 Synthèse : modèle d'analyse retenu pour le cas Maroc**

À l'issue de cette délimitation du sujet, l'analyse du cas marocain repose sur un modèle simple articulant trois dimensions indissociables. D'abord l'étude commence par caractériser les instruments par lesquels l'Union européenne projette sa gouvernance migratoire au-delà de son propre territoire : financements, dispositifs sécuritaires, coopération opérationnelle, politiques de retour/réadmission. Une fois une typologie d'instruments clairement établie, il est observé ensuite les cadrages discursifs qui donnent aux instruments leur acceptabilité et leur légitimité (sécurité, lutte contre les réseaux, humanitaire, développement), qui définissent ainsi les priorités de l'action et même le « problème » migratoire pour mettre en lumière finalement les effets produits dans le terrain lui-même : reconfiguration des routes, allongement des temporalités de séjour, immobilisation temporaire, transformations des conditions de vie, amplifications des vulnérabilités, sans négliger les réseaux et les pratiques transnationales fournissant des conditions d'actualisation de la trajectoire.

Mobiliser ce modèle permet de lire l'externalisation non comme un arrangement purement technique mais comme une configuration du pouvoir où la frontière devient floue, délocalisée au terme de la segmentation de la mobilité, où la sécurisation ouvre à la possibilité de transformer les mobilités (originaires, de transit, etc.) en objets à contrôle. Il permet de proposer une grille pertinente pour relier, dans le cas du Maroc, les choix institutionnels et dispositifs mis en œuvre au croisement

des expériences migrantes, sans se réduire cependant à des conséquences mécaniques des politiques publiques.

### **3. Méthodologie et matériaux**

La présente section expose, dans une visée rigoureuse, les éléments qui fondent notre démarche de recherche : le choix de l'étude de cas, la délimitation temporelle, la composition du corpus et les outils d'analyse mobilisés. Il s'agit moins d'ajouter des matériaux que d'explicitier les conditions dans lesquelles ils sont interrogés, aux fins d'assurer la cohérence de l'interprétation.

#### **3.1 Design de recherche et période d'analyse (2015–2025)**

La présente recherche adopte une démarche qualitative par le biais d'une étude de cas qui fait du Maroc un espace privilégié pour observer l'externalisation des politiques migratoires européennes. Le choix d'une étude de cas explicatif est fondamental pour atteindre l'objectif premier de l'article, qui est de comprendre des mécanismes (instruments, cadrages, effets) et pas seulement d'observer des corrélations. La période 2015-2025 est retenue car elle correspond à une intensification et à une reconfiguration de la gouvernance migratoire européenne post-2015 (dureté des contrôles, centralité des partenariats, renforcement des dispositifs de retour) mais permet aussi d'observer des continuités et des inflexions sur une décennie complète.

#### **3.2 Corpus et critères de sélection**

Le corpus se compose de documents publics et secondaires, répartis en quatre ensembles : (1) les documents institutionnels européens, (2) les documents marocains, (3) les rapports issus d'organisations internationales et d'ONG, (4) la littérature scientifique. Il a été constitué selon quatre critères : pertinence (lien direct avec la coopération migratoire UE–Maroc), fiabilité (sources institutionnelles, organisations reconnues, éditeurs académiques), traçabilité (date, auteur/instance, accès public) et couverture temporelle (2015-2025) en se concentrant en priorité sur les textes structurants ainsi que les bilans/évaluations.

**Tableau 1. Composition du corpus et critères**

| <b>Ensemble documentaire</b> | <b>Type de sources</b>   | <b>Finalité dans l'analyse</b>  | <b>Critères de sélection</b>   |
|------------------------------|--|---|--|
| <b>UE</b>                    | Communications, stratégies, textes-cadres, documents d'agences, déclarations | Identifier instruments, objectifs affichés, vocabulaire de légitimation | Pertinence UE–Maroc, caractère officiel, datation, texte structurant |
| <b>Maroc</b>                 | Déclarations, stratégies, textes juridiques, communiqués                     | Situer la réponse nationale et ses ajustements                          | Traçabilité, portée nationale, articulation avec coopération         |
| <b>OI/ONG</b>                | OIM, HCR + ONG (Amnesty, HRW, acteurs locaux)                                | Documenter effets, vulnérabilités, accès aux droits                     | Méthode explicite, crédibilité, recoupement possible                 |
| <b>Académique</b>            | Articles, ouvrages, chapitres  | Cadres d'interprétation, mise en perspective                            | Références évaluées, pertinence directe, approche théorique/méthodo  |

*Source : Auteurs*

### **3.3 Méthodes : analyse de contenu et analyse de cadrage**

L'analyse se structure autour d'une double approche :

1. L'analyse thématique des contenus, qui codent les documents à la triple fin d'identifier (a) les instruments mobilisés (financements, coopération sécuritaire, retours/réadmission, gestion des frontières), (b) les modalités de mise en œuvre (priorités, acteurs, dispositifs), et (c) les effets rapportés (routes, immobilisation, vulnérabilités, accès aux droits) ; et
2. L'analyse de cadrage (framing) qui interroge comment la coopération est justifiée et rendue légitime par le huis clos d'un registre récurrent (sécurité, lutte anti-réseau, humanitaire, développement, stabilité). Le framing est abordé :

- Au travers du vocabulaire central (mots-clés/expressions dominantes),
- Des problèmes mis en avant (ce qui est présenté comme urgent/critique),
- Des solutions « évidentes » (ce qui est présenté comme nécessaire) projetées
- Et des effets invisibles (droits, coûts humains, externalités).

**Tableau 2. Grille de codage**

| <b>Axe</b>         | <b>Codes principaux</b>                            | <b>Indicateurs repérables</b>                              | <b>Exemple de question analytique</b>             |
|--------------------|--|--|---|
| <b>Instruments</b> | Financement / Sécurité / Retours / Frontières      | Programmes, équipements, formation, opérations, procédures | Qu'est-ce qui est financé et dans quel but ?      |
| <b>Cadrages</b>    | Sécurité / Humanitaire / Développement / Stabilité | Lexique, justifications, diagnostic du "problème"          | Quelle justification domine et que produit-elle ? |
| <b>Effets</b>      | Routes / Immobilisation / Droits / Risques         | Mentions d'impacts, constats ONG/OI, tendances             | Quels effets sur trajectoires et vulnérabilités ? |

*Source : Auteurs*

### **3.4 Limites méthodologiques et précautions**

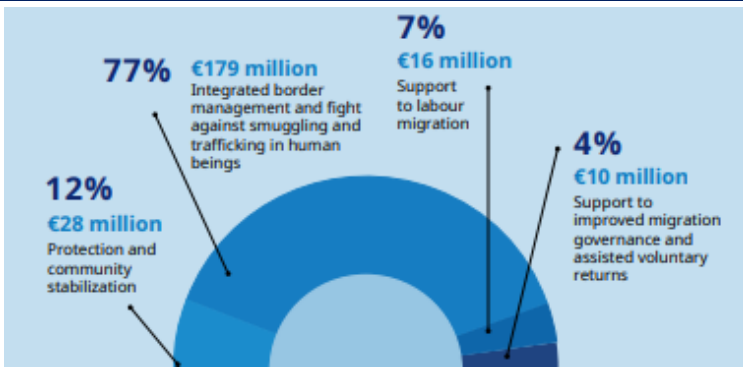
Ce travail repose surtout sur des documents, et pas d'enquête par entretiens ou observations de terrain pour l'instant, ce qui conduit à trois limites : (1) à la dépendance des documents accessibles publiquement, (2) au risque d'asymétrie, entre discours institutionnels (qui abondent), discours de migrants (souvent relayés par les ONG, OI), (3) à la difficulté de déterminer de manière causale l'effet disciplinaire d'un instrument particulier dans un contexte multidimensionnel. Pour minimiser ces biais, l'analyse se fait par triangulation (croisement UE/Maroc/OI-ONG/académique), explicite les écarts entre les discours et les constats, et différencie systématiquement l'objectif déclaré et l'effet noté.

## 4. Résultats

L'externalisation des frontières européennes n'est pas seulement un slogan politique ni un simple partenariat technique entre États. Elle s'inscrit dans un changement plus profond de la gouvernance de la migration, la frontière étant déployée en amont dans un dispositif diffus, mobilisant des instruments financiers, sécuritaires et administratifs. Le partenariat UE–Maroc est ici un cas particulièrement intéressant pour comprendre comment l'Union européenne veut déplacer le contrôle des mobilités hors de son espace territorial tout en continuant à s'afficher en posture de coopération et de responsabilité partagée. L'enjeu est alors de comprendre comment se traduit justement cette externalisation, quelles rationalités elle déploie et quelles reconfigurations elle impose à l'action publique marocaine.

### 4.1 Une externalisation « instrumentée » : financement conditionnel, sécurité opérationnelle et gouvernement des retours

L'ensemble des éléments institutionnels converge vers un même constat : la coopération entre l'UE et le Maroc s'organise d'abord comme une politique d'instruments où le véritable enjeu n'est pas d'harmoniser, mais de produire des effets de contrôle en amont de l'espace Schengen. L'architecture financière qui la sous-tend en donne l'indice le plus direct. Les documents de la Commission soulignent que, sur la séquence 2015–2021, l'instrument majeur de soutien au Maroc en matière de migration a été l'EUTF (EU Trust Fund for Africa) pour un engagement de 234 millions d'euros, dont la mise en œuvre est prolongée jusqu'en 2025. La ventilation des montants programmatiques montre une hiérarchisation très claire, la plus forte part étant très nettement orientée vers la gestion intégrée des frontières et la lutte contre le *trafficking/smuggling*, loin devant les volets de la protection ou de la migration de travail.



**Figure 1. Répartition de l'appui UE à la migration au Maroc (EUTF, 2015–2021)**

Source : Commission européenne, « EU Migration Support in Morocco », 2023, p. 1.

La structure budgétaire ne « reflète » pas uniquement des besoins ; elle prévoit une priorité sécuritaire (contrôle/anti-contrabande) et pose une asymétrie : l'UE finance en priorité ce qui réduit les arrivées, et beaucoup moins ce qui élargit les voies régulières.

Cette même hiérarchie est perceptible dans les fiches de coopération antérieures : la coopération migratoire UE–Maroc est explicitement alimentée par plusieurs instruments (ENI, EUTF, DCI) et inscrite dans un projet de « partenariat de mobilité », mais fortement réorientée depuis 2015 vers des capacités de gestion et de contrôle. En d'autres termes, le financement ne se borne pas à accompagner une politique nationale : il crée un répertoire d'action (équipements, formation, dispositif frontalier, lutte contre réseaux, retours) qui détermine ce qui est faisable, prioritaire et légitimé politiquement.

#### **4.2 Les cadrages qui légitiment : sécurité, humanitaire, développement comme grammaire du partenariat**

Les documents analysés (Commission européenne, 2018 ; Commission européenne, 2023 ; Conseil de l'Union européenne, s.d.) montrent que l'externalisation ne dépend pas que de moyens mais est soutenue par une

grammaire de justification articulant contrainte et partenariat. Trois cadrages dominent.

Le premier est le sécuritaire : lutte contre le *smuggling*, lutte contre la traite, « gestion intégrée des frontières », protection de l'ordre public. Ce cadrage ne s'énonce pas qu'en mots : il oriente les financements, les acteurs mobilisés, les indicateurs de performance (capacité opérationnelle, surveillance, interpellations, diminution des franchissements). Il fonctionne comme un processus de naturalisation : ce qui découle d'un choix politique (contrôler « en amont ») apparaît comme une nécessité.

Le second est l'humanitaire/protection. Il joue un rôle de stabilisation morale du dispositif : il aménage l'entrée des pays des migrants dans le registre du partenariat focalisé sur le devenir des personnes vulnérables (les migrants peuvent être invisibles là où il n'y a qu'intérêts sécuritaires), tout en voisinant avec des instruments contraires. Dans les écritures institutionnelles, on trouve souvent la protection présentée comme apport de complément, parfois de contrepartie, d'une architecture prioritairement sécuritaire.

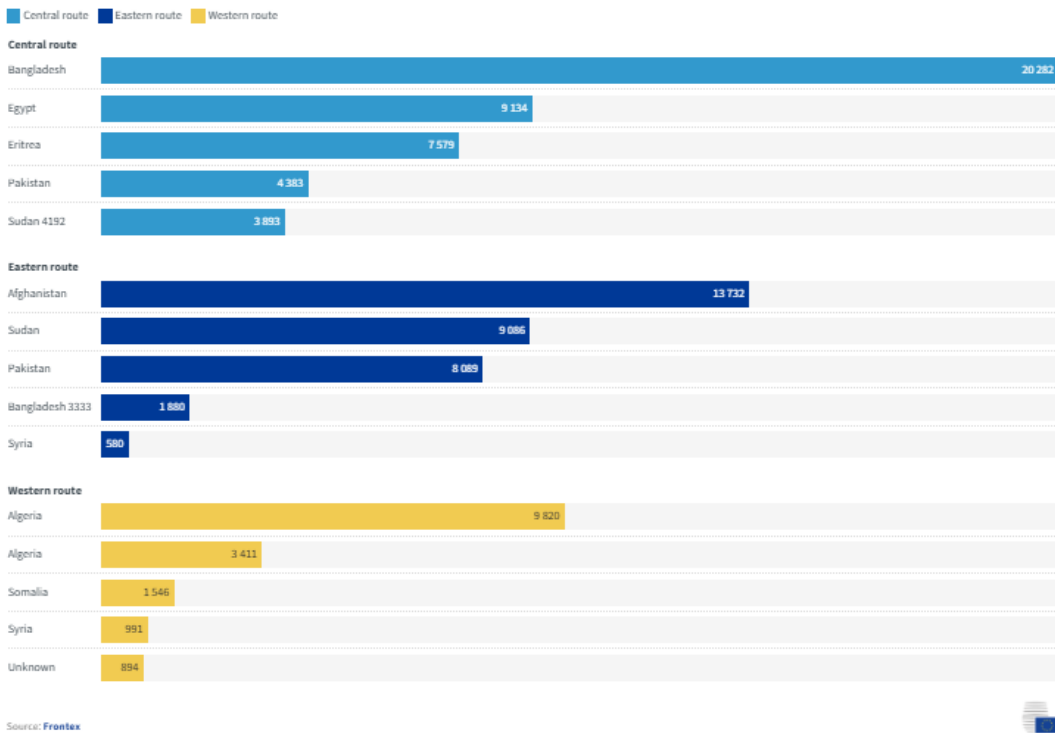
Le troisième est le développement : l'idée que le partenariat migratoire serait aussi un partenariat de stabilisation et d'amélioration des capacités de gouvernance. Ce cadrage est fondamental parce qu'il facilite la continuité de circulations d'« argent de coopération » vers le contrôle. Il rend ainsi l'externalisation politiquement soutenable en étant perçue dans une finalité plus large que celle de la frontière.

### **4.3 Ce que le partenariat reconfigure : déplacement de la frontière, hiérarchisation des priorités, redéfinition des marges d'action marocaines**

L'enjeu empirique n'est pas d'affirmer que l'UE « dicte » mécaniquement la politique marocaine, mais de mettre à jour une reconfiguration dans laquelle la coopération produit une hiérarchisation pérenne des priorités publiques autour de la gestion des mobilités. Par ses instruments et ses cadrages, elle tend à installer le Maroc comme espace avancé du contrôle

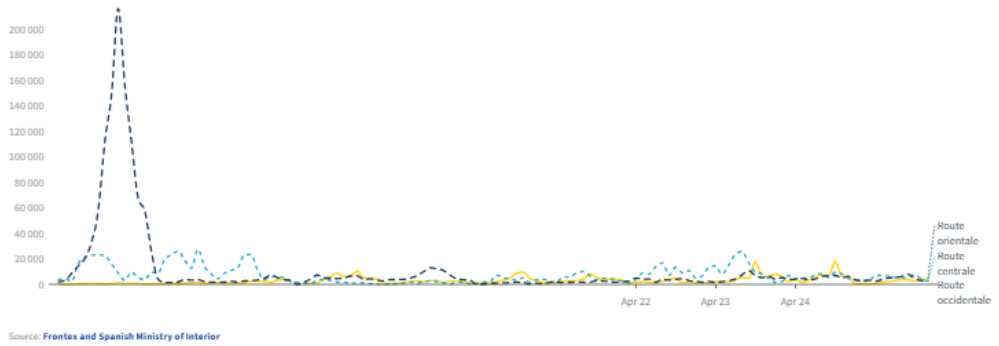
européen, soit comme un territoire où se jouent, en amont, les objectifs européens d'une réduction des arrivées.

Le contexte quantitatif européen éclaire ce déplacement : après le pic de 2015, les arrivées irrégulières dans l'UE chutent fortement, pour se recomposer par routes. Les infographies du Conseil de l'UE permettent de situer cette tendance sur 2015-2025 et de rappeler la place des routes occidentales (Méditerranée occidentale/routes ouest-africaines) au sein de la dynamique d'ensemble.



**Figure 3. Arrivées irrégulières annuelles dans l'UE par routes (2015–2025)**

*Source : Conseil de l'Union européenne, « Migration flows to Europe », données jusqu'à déc. 2025 (Frontex / autorités espagnoles).*



**Figure 4. Arrivées irrégulières mensuelles dans l'UE (2015–2025)**

*Source : Conseil de l'Union européenne, « Migration flows to Europe », données jusqu'à déc. 2025.*

Ces séries statistiques ne « prouvent » certes pas à elles seules l'efficacité d'un partenariat que l'on présente plutôt ici comme coopératif, mais viennent expliciter pourquoi l'UE investit dans des dispositifs de contrôle externalisés : la politique elle-même se justifie en raison des impératifs d'éradication des pics, de contrôle des routes, de déplacement de la gestion aux frontières extérieures.

L'intérêt d'une telle reconfiguration réside avant tout dans la délocalisation de la frontière : le contrôle se généralise dans un continuum où coopération financière, sécurité opérationnelle et retour participent à produire des effets de filtrage loin en amont de l'entrée en Europe. Le Maroc n'est plus simplement un « transit », il est progressivement pensé comme le lieu d'inscription d'un maillon de la gouvernance européenne des mobilités. C'est bien ce déport qui produit une tension structurant le partenariat : si ce dernier se déploie selon les normes d'un cadre coopératif, il ne peut se concevoir que sous le sillage d'objectifs de réduction des arrivées, de gestion des routes, de retours de migrants propres à redéfinir le périmètre des marges de manœuvre marocaines, notamment en termes de priorités migratoires.

Mais cette reconfiguration ne saurait être lue comme une pure délégation passive. Car le Maroc est acteur stratégique : il sélectionne les registres exposés, module sa mise en œuvre en fonction de ses priorités internes, et transforme la coopération en matière de négociation diplomatique. Autrement dit, si l'externalisation déplace la frontière « en amont », elle ne le fait pas sans des dispositions situées, où les États partenaires conservent le double de prises, plus des marges et des capacités d'arbitrage. D'où cette invitation à penser le partenariat moins comme un transfert linéaire que comme une coproduction asymétrique des instruments de contrôle.

## **5. Effets observables sur les parcours des migrants subsahariens**

L'externalisation ne peut pas faire l'objet d'une évaluation uniquement à partir des instruments juridiques ou des enveloppes financières qui la conditionnent ; elle s'observe dans l'objectivation des parcours migratoires. Les effets des politiques de contrôle sont différés et indirects : en modifiant les routes empruntées, les temporisations des parcours migratoires, les conditions de séjour et les rapports de chair des migrants entre eux. Comprendre le partenariat UE–Maroc implique dès lors de prendre en compte non seulement les dispositifs mis en œuvre, mais aussi les formes de mobilité et d'immobilité qu'ils génèrent ainsi que les conditions sociales des migrants subsahariens dans lesquelles ils sont durablement engagés.

### **5.1 Déviation des routes et production de l'immobilisation**

Un des effets les plus structurants de l'externalisation n'est pas l'invisibilité des mobilités, mais leur recomposition : quand on densifie les dispositifs de contrôle, les trajectoires ne s'éteignent pas, elles se déplacent, se disjoignent, s'allongent. Cette dynamique s'observe d'abord dans la transformation des routes vers l'Europe, où un renforcement de la pression sur certains points de passage à franchir rapproche de trajets plus hasardeux et plus coûteux, alimentant à la fois un marché de la traversée et une économie du contournement. Les données de l'OIM sur les morts et disparitions en Méditerranée rappellent que les politiques de fermeture

gènèrent plus de risque, alors que la dangerosité n'est pas une particularité accidentelle du système, mais l'un de ses effets prévisibles (Organisation internationale pour les migrations [OIM], s.d. ; Migration Data Portal, s.d.).

Ce déplacement des routes présente une seconde conséquence, moins audible, qui contribue à produire une immobilisation au Maroc. Elle ne doit pas être comprise comme un simple « arrêt », mais comme une condition sociale, politique : allongement des temps d'attente, suspension du projet migratoire, multiplication des tentatives infructueuses, installation contrainte dans le champ des espaces périphériques (zones frontalières, quartiers informels, circuits de travail précaire). La littérature sur les conditions de vie des migrants subsahariens au Maroc montre à quel point le renforcement des contrôles européens et la coopération sécuritaire tendent à faire du Maroc un espace de séjour prolongé, un site où la mobilité est inlassablement renégociée sous contrainte (El Qadim, s.d. ; IOB Working Paper, 2019). L'immobilisation devient ainsi l'un des opérateurs clés de l'externalisation : gouverner les migrations « en amont », c'est faire durer le transit, le rendre incertain, déporter vers le pays partenaire une part des coûts humains et sociaux de cette incertitude.

## **5.2 Conditions de séjour et vulnérabilités : précarisation, accès différencié aux droits, économie de la contrainte**

Au-delà de l'immobilisation qui s'accompagne d'une vulnérabilité multiforme, prise en charge socio-économiquement, le séjour prolongé s'opérant souvent sous un statut instable (irrégularité, demande d'asile à statut non abouti, absence de droits) produit, suivant un schéma bien connu, des effets de précarisation structurelle (dépendance accrue à l'informel, fragilisation du logement, exposition à la violence et aux abus, consolidation des mécanismes de l'exploitation). Les éléments factuels produits par l'OIM au Maroc pointent l'existence de facteurs de risques spécifiques aux publics migrants (violence, isolement, traite), renvoyant à une vulnérabilité à la fois individuelle, mais engendrée par ces conditions sociales de séjour, et par des contraintes institutionnelles (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2024).

Du point de vue des droits, l'externalisation pérennise un paradoxe : un partenariat entre les parties qui proclame des visées protectrices, déploie des outils de contrôle. Concrètement, des ONG de défense des droits de l'Homme ont établi des opérations de répression et des déplacements coercitifs de migrants subsahariens au sein du réseau nord du pays, l'absence de garanties procédurales et leur effet dissuasif sur l'accès réel à la protection (Amnesty International, 2018). À la frontière, la violence collective (notamment autour de Ceuta/Melilla) rappelle que la sécurisation dispense d'un interlocuteur identifiant des responsables et ignorant la responsabilité des acteurs (Human Rights Watch, 2023). Des enquêtes indépendantes sur les événements de Nador–Melilla (juin 2022) consolident ce regard : la frontière apparaît comme un dispositif de tri et de contention, dans lequel la violence n'est pas un dévoiement marginal, mais un risque systémique inhérent à la logique même du contrôle (Human Rights Watch, 2023).

Ces vulnérabilités ne sont donc pas l'apanage du « contexte marocain » : il faut les rapporter à une configuration où la coopération externalisée vise à relocaliser la gestion des mobilités et, avec elle, une part des coûts sociaux, policiers et humanitaires. Dit autrement, l'externalisation engendre un double effet : d'une part, des trajectoires plus aléatoires et plus risquées, d'autre part, le pays partenaire se mue en espace de séjour prolongé, où les migrants subsahariens doivent faire face à une économie de la contrainte (contrôles, rafles, déplacements), et à une économie de la survie (travail informel, réseaux, solidarités). L'enjeu central ici n'est pas l'arrêt de la migration mais la requalification des parcours : plus longs, plus discontinus, plus onéreux et socialement plus risqués.

## **6. Discussion**

Les résultats que nous avons obtenus nécessitent d'être mis en perspective au-delà d'une simple description des outils et des effets observés pour en interroger la portée, la logique et les implications théoriques. À partir du questionnement majeur de la présente recherche, cette discussion interroge ce que le cas du Maroc nous dit de la gouvernance migratoire européenne contemporaine non pas seulement dans ses modalités de

contrôle retravaillées, mais plus largement dans son architecture rénovée des rapports entre mobilité, sécurité et souveraineté.

### **6.1 Retour à la question de recherche**

Les résultats obtenus permettent de répondre à la question posée : comment la coopération entre l'UE et le Maroc reconfigure la gestion migratoire et les parcours des migrants subsahariens, à partir de trois constats majeurs. D'une part, l'économie de la coopération se présente comme une politique d'instruments plus que comme un échange symétrique : l'appui de l'Européen (notamment à travers les programmes liés à la migration) est prioritairement réparti autour de la gestion des frontières, de la lutte contre les réseaux et de l'opérationnalisation du contrôle. Ce qui engage durablement les priorités du ressort public vers des finalités de maîtrise des mobilités (Commission européenne, 2023 ; Commission européenne, 2018). D'autre part, l'externalisation est stabilisée par une grammaire de légitimation où le registre sécuritaire prédomine tout en cohabitant avec un registre humanitaire et développementaliste qui rend politiquement acceptable la projection du contrôle au-delà de l'espace européen (Bigo, 1998). En troisième lieu, cette configuration produit des effets concrets sur les trajectoires : elle ne supprime pas les mobilités mais elle contribue à les dévier et à les prolonger sous la forme d'une immobilisation au Maroc, associée à une vulnérabilité accrue (précarité, exposition aux violences, accès incertain à la protection) (Organisation internationale pour les migrations [OIM], s.d. ; Amnesty International, 2018).

### **6.2 Mise en perspective théorique**

En termes d'externalisation, le cas marocain vient confirmer une idée de frontière diffuse, davantage organisée autour d'une chaîne d'actions le long de laquelle se répartissent les tâches mieux que le long d'une ligne de démarcation : financement, formation, coopération opérationnelle, retours déplacent « en amont » le contrôle. L'observation va dans le sens des analyses qui montrent que l'Europe gouverne la mobilité par la multiplication des lieux de filtrage et l'usage du contrôle dans les espaces de transit (Andersson, 2014). Mais, le cas marocain reste une lecture d'un

processus trop mécanique : l'externalisation ne reste pas un simple transfert unilatéral, mais une mise en œuvre par ajustements, négociations et appropriation nationale de ce qui peut bien passer pour un objectif spécifique de coopération –ce qui amène à considérer, le processus de coopération comme une relation asymétrique, agencée par des intérêts convergents mais inégaux (El-Qadim, 2015).

En termes de sécurisation et gouvernementalité, les résultats vont dans le sens d'une construction de la migration en objet de sécurité et gestion des risques, normalisant un répertoire centré autour de la surveillance, de la dissuasion et du retour, sans renoncer pour autant à un discours de protection (Huysmans, 2006 ; Bigo, 1998). La coexistence des registres (sécurité/humanitaire/développement) n'est pas une pure cooccurrence accidentelle, elle contribue à stabiliser le dispositif, en permettant de gouverner des mobilités sur une articulation macroscopique du moment de contrainte et de l'acceptabilité.

Et, sur le couple transit/immobilisation, l'analyse rend compte que le transit n'est ni un temps court, ni un non-état : il se pose, lui aussi, au mieux comme condition d'un état durable, produit par l'intensification du contrôle et des redoutables incertitudes des chemins pour passer. Le « pays du transit » devient un espace de séjour long, au sein duquel les parcours se bloquent et où la vulnérabilité se recompose (Collyer et al., 2010). C'est une voie pour envisager que l'effet majeur de l'externalisation ne repose pas tant sur l'arrêt de la migration que sur la transformation de ses modalités : mobilité plus risquée et immobilisation plus prolongée.

### **6.3 Limites de l'étude**

Cette étude prend principalement appui sur un corpus documentaire (sources institutionnelles, rapports d'organisations internationales et d'ONG, littérature scientifique), gage de traçabilité et d'analyse rigoureuse des instruments et des cadrages, mais qui restreint l'accès aux expériences vécues. La non-réalisation d'entretiens ou d'observations sur le terrain limite l'appropriation fine des stratégies individuelles, les variations locales mais aussi les effets différenciés selon les profils

(genre, âge, statut). La causalité néanmoins reste prudente : dans un phénomène multi déterminé, il s'agit davantage de déceler des configurations et effets plausibles que d'attribuer mécaniquement à un instrument une efficacité.

## **7. Conclusion**

À l'issue de l'analyse, donc, le partenariat UE–Maroc représente un modèle exemplaire de l'externalisation européenne : une gouvernance de la mobilité, assise sur des outils concrets (des financements, de la coopération sécuritaire, des retours) et stabilisée par des cadrages articulant sécurité, protection et développement. Cette configuration a pour effet un déplacement, vers l'amont, de la frontière européenne, en remplaçant la gestion migratoire vers l'aval et en régnant au Maroc les priorités d'un contrôle. S'agissant des trajectoires, l'effet n'est pas l'interruption, mais la recomposition des mobilités : routes plus incertaines, temporalités prolongées, immobilisation relative au Maroc, vulnérabilités accrues, dans l'accès aux droits et à la protection. À ce titre, le cas marocain expose une tension structurelle de la coopération affichée comme partenariat qui contiendrait alors dans ses effets une délocalisation des coûts humains et sociaux du contrôle.

Les voies de prolongement de ce travail se présentent : réaliser d'une part une enquête qualitative de terrain (entretiens, observation, comparaison de villes) pour apprécier plus finement la manière dont les migrants ajustent leurs stratégies à l'édifice du contrôle. Réaliser d'autre part une comparaison entre le Maroc et la Tunisie ou le Maroc et le Niger, pour voir la logique européenne d'externalisation dans son cadre national. Quant à l'action publique, il semble indispensable d'abord de renforcer la transparence des programmes de coopération, d'évaluer en toute indépendance leurs effets, de garantir effectivement l'accès à la protection, pour que la gestion des mobilités structurellement ne produise pas durablement la vulnérabilité.

## Références

Amnesty International. (2018). *Between the devil and the deep blue sea: Europe fails refugees and migrants in the central Mediterranean* (EUR 30/8906/2018). Amnesty International.

Amnesty International. (2018, September 7). Morocco: Relentless crackdown on thousands of sub-Saharan migrants and refugees is unlawful. *Amnesty International*.  
<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/09/morocco-relentless-crackdown-on-thousands-of-sub-saharan-migrants-and-refugees-is-unlawful-2/>

Andersson, R. (2014). *Illegality, Inc.: Clandestine migration and the business of bordering Europe*. University of California Press.

Bensaâd, A. (Ed.). (2009). *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes: Immigration sur émigration*. Karthala.

Bigo, D. (1998). Sécurité et immigration: Vers une gouvernementalité par l'inquiétude? *Cultures & Conflits*, (31–32), 13–38.

Border Forensics, Irídia – Centre for the Defense of Human Rights, & AMDH (Association marocaine des droits humains). (n.d.). *The Nador–Melilla border trap: A counter-investigation into the racist massacre of 24 June 2022*. Border Forensics. <https://www.borderforensics.org/investigations/nadormelilla/>

Buzan, B., Wæver, O., & de Wilde, J. (1998). *Security: A new framework for analysis*. Lynne Rienner Publishers.

Collyer, M., Düvell, F., & de Haas, H. (2012). Critical approaches to transit migration. *Population, Space and Place*, 18(4), 407–414. <https://doi.org/10.1002/psp.630>

Commission européenne. (2018, December). *EU cooperation on migration with Morocco* (Factsheet). European Commission. <https://enlargement.ec.europa.eu/system/files/2018-12/eu-morocco-factsheet.pdf>

Commission européenne. (2023, February). *EU migration support in Morocco* (EUTF 2015–2021; implementation extended until 2025). European Commission. [https://north-africa-middle-east-gulf.ec.europa.eu/document/download/085cf327-1757-4dcb-9983-315edddea878\\_en?filename=EU\\_support\\_migration\\_morocco.pdf](https://north-africa-middle-east-gulf.ec.europa.eu/document/download/085cf327-1757-4dcb-9983-315edddea878_en?filename=EU_support_migration_morocco.pdf)

Conseil de l'Union européenne. (n.d.). *Migration flows to Europe* (Infographics and time series 2015–2025; sources: Frontex and Spanish Ministry of Interior). Council of the European Union. <https://www.consilium.europa.eu/en/infographics/migration-flows-to-europe/>

El-Qadim, N. (2015). *Le gouvernement asymétrique des migrations: Maroc/Union européenne*. Dalloz.

Faist, T. (2000). *The volume and dynamics of international migration and transnational social spaces*. Clarendon Press.

Fargues, P. (2016). Who are the million migrants who entered Europe without a visa in 2015? *Population & Societies*, (532), 1–4. <https://doi.org/10.3917/popsoc.532.0001>

Fischer, N. (2017). *Le territoire de l'expulsion: La rétention administrative des étrangers et l'État de droit*. ENS Éditions.

Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population: Cours au Collège de France (1977–1978)*. Gallimard/Seuil.

Glick Schiller, N., Basch, L., & Szanton Blanc, C. (Eds.). (1992). *Towards a transnational perspective on migration*. New York Academy of Sciences.

de Haas, H. (2005). Morocco: Setting the stage for becoming a migration transition country? *Migration Policy Institute*. <https://www.migrationpolicy.org/article/morocco-setting-stage-becoming-migration-transition-country>

Human Rights Watch. (2023, June 22). Spain/Morocco: No justice for deaths at Melilla border. *Human Rights Watch*. <https://www.hrw.org/news/2023/06/22/spain/morocco-no-justice-deaths-melilla-border>

Huysmans, J. (2006). *The politics of insecurity: Fear, migration and asylum in the EU*. Routledge.

International Organization for Migration. (2019). *Glossary on migration* (International Migration Law No. 34). IOM.

International Organization for Migration. (n.d.). *Missing migrants project – Mediterranean* (Database and analysis). IOM.  
<https://missingmigrants.iom.int/region/mediterranean>

International Organization for Migration Morocco. (2024). *IOM Morocco in figures*. IOM Morocco.  
<https://morocco.iom.int/sites/g/files/tmzbd1936/files/documents/2024-05/en-overview-oim-maroc.pdf>

Lavenex, S. (2006). Shifting up and out: The foreign policy of European immigration control. *West European Politics*, 29(2), 329–350.

Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A., & Taylor, J. E. (1993). Theories of international migration: A review and appraisal. *Population and Development Review*, 19(3), 431–466.

Vertovec, S. (1999). Conceiving and researching transnationalism. *Ethnic and Racial Studies*, 22(2), 447–462.

Wihtol de Wenden, C. (2017). *La question migratoire au XXIe siècle: Migrants, réfugiés et relations internationales*. Presses de Sciences Po.